

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis				Date d'inspection		
Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	764011				Le 05 octobre 2021		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Halte scolaire Rivière-Verte				(506) 263-5035			
Adresse							
4 rue De L'Ecole Rivière-Verte NB E7C 2R5							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Geneviève Abud			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règl			limite pour conforme	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Je recommande le renouvellement pour ce permis.							
Il est recommandé de ne pas utiliser les modules suivants: Balançoires et tout module de plus de 2.5 m de hauteur n'ayant pas la surface protectrice exigée(30 cm). L'exploitante a été informée de racler la surface protectrice (gravelle) sous ces modules avant l'utilisation. Il a été discuté avec l'exploitante de vérifier au prêt de son assurance la protection de celle-ci concernant la surface protectrice de la surface de jeux.							
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio. Lors de ma visite, les enfants sont à l'extérieur ou se prépare pour aller à l'extérieur.							
original signé par Geneviève Abud Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	le D	ate	Le	e 20 m	ai 2021		
original signé par Claudette Lebel			Le	e 20 m	ai 2021		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate					